

Décision

Générale

colonial

Décision n° 434 décision n. 434 du 31 Mai 1943

n° 434

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mai 1943

Numéro JO
n° 11 du 01/06/1943

Date du numéro
1 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel du chauffeur auxiliaire HAITAN BEDANI est porté à 900 franrs (neuf cents) exclusif de toutes indemnités y compris l'indemnité spéciale temporaire. La présente décision prendra effet pour compter du 1er Mai 1943.